

**COMMISSION PARITAIRE**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 16 avril 2007**

**Présents :**

Edouard HUSSON, Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI, James McCEARNEY, Frédéric PUIGSERVER.

Eve ROBERT, Damien RAMAGE, Lenka KALUSKOVA, Dominik ZUNT, Jean FREYSSELINARD, Diego MELCHIOR, Hugo BRUGIERE.

**Absents ou excusés**

David ABIKER, Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Mireille LEMARESQUIER.

Daniel ALEXANDER KING (procuration à Damien RAMAGE).

**Assistaient à la séance**

Nadia MARIK

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

Alexia de MONTERNO

directrice adjointe à la Direction des Etudes et de la Scolarité,

Gaëlle COUTANT

chargée de mission à la DES,

Julien PALOMO

assistant de Gaëlle COUTANT,

Ivan MANOKHA

responsable pédagogique du master Affaires Internationales,

Jean-Baptiste NICOLAS

responsable pédagogique du master Affaires publiques,

Karim AMELLAL

responsable adjoint du master Affaires publiques.

\*  
\* \* \*

- |      |  |       |
|------|--|-------|
| I.   | Avis sur la création d'un programme pour professionnels consacré aux violences de masse. | p. 2  |
| II.  | Bilan sur la préparation aux concours communautaires.                                    | p. 6  |
| III. | Bilan sur la préparation aux concours administratifs français.                           | p. 9  |
| IV.  | Charte du local associatif.  | p. 12 |
| V.   | Adoption du procès-verbal provisoire du 19 mars 2007.                                    | p. 13 |
| VI.  | Echange d'informations sur des questions diverses.                                       | p. 13 |

## COMMISSION PARITAIRE

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 AVRIL 2007

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Dominik Zunt.

Nadia MARIK présente les excuses de Richard Descoings, qui s'est rendu au Sénat pour rendre hommage à la mémoire de René Rémond. Celui-ci est mort dans la nuit de vendredi à samedi des suites d'une maladie relativement brève. Il est mort à deux jours du premier Conseil d'Administration qui l'aurait vu simplement administrateur. Ce matin, lors de la séance du Conseil d'Administration, lui ont été rendus des hommages touchants de la part du nouveau président, Jean-Claude Casanova, du doyen du Conseil d'Administration, Jean-Marcel Jeanneney, et de la part de Richard Descoings. Depuis samedi, affluent de toutes parts de nombreux témoignages à la mémoire de René Rémond. Même si on savait qu'il était souffrant, sa mort est un choc pour l'ensemble de la communauté de Sciences Po, comme on le voit entre autres sur les sites des forums étudiants, mais aussi auprès des salariés et de ceux qui travaillaient quotidiennement avec René Rémond. Les obsèques auront lieu le 20 avril à l'Eglise Saint-Pierre de Montrouge et l'amphithéâtre Emile Boutmy sera réservé de 12h30 à 14h30 pour tous ceux qui souhaiteront se recueillir à la mémoire de René Rémond. Nadia Marik propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Dominik ZUNT propose ensuite de passer au premier point de l'ordre du jour.

#### **I. AVIS SUR LA CREATION D'UN PROGRAMME POUR PROFESSIONNELS CONSACRE AUX VIOLENCES DE MASSE**

##### *a) Exposé*

Alexia de MONTERNO indique qu'elle présentera ce programme avec Ivan Manokha, qui en sera le responsable pédagogique. Ce programme aura pour objectif une analyse pluridisciplinaire, transversale et réflexive des phénomènes de violence de masse : on désigne sous ce terme les massacres de masse, les crimes de guerre ou les génocides. Ce programme, un peu particulier, s'adresse à des professionnels dont l'activité est en rapport ou pourrait être en rapport direct ou indirect avec ces phénomènes. Lors de sa conception, on a pensé aux diplomates, aux militaires, aux personnels humanitaires, aux médecins, aux magistrats, aux avocats ou encore aux journalistes, qui peuvent avoir une expérience professionnelle de ces questions et qui auraient besoin d'une analyse approfondie autour de ce sujet. Ce programme réunira des enseignants qui fourniront les outils d'analyse et un cadre théorique et des professionnels qui apporteront leur expérience de terrain pour essayer de comprendre pourquoi ces phénomènes existent, quel rôle notre perception de ces phénomènes, notamment leur représentation dans le discours judiciaire, politique et académique, joue par rapport à ces crimes, et comment ils pourraient être évités ou au moins compris. L'équipe pédagogique sera composée de six spécialistes reconnus dans leur domaine : deux historiens, Stéphane Audoin-Rouzeau et Christian Ingrao, une juriste spécialiste du droit humanitaire, Rafaëlle Maison, le sociologue Jacques Sémelin et deux spécialistes de l'action humanitaire, Rony Brauman et Eric Chevallier. Cette formation, destinée exclusivement à des personnes ayant au moins trois ans d'expérience professionnelle, se déroulera sur deux semestres : un premier semestre d'enseignements théoriques assurés par l'équipe pédagogique de façon assez classique, avec des cours obligatoires spécifiques et le choix d'enseignements électifs du master affaires internationales pour ceux qui le souhaiteraient. Le deuxième semestre sera consacré à la rédaction d'un dossier d'étude, avec l'encadrement de l'équipe pédagogique, chaque enseignant étant tuteur d'un de ces travaux. La sélection des candidats se fera sur dossier. L'animation pédagogique sera assurée par la direction des études et la gestion administrative par la direction de la formation continue. Il ne s'agit pas de délivrer le diplôme de Sciences Po, puisque ce programme ne durera qu'une année et que le master de Sciences Po implique quatre

semestres de scolarité. Mais cette formation donnera droit à un master spécialisé tel que beaucoup d'écoles d'ingénieurs ou de commerce en délivrent.

*b) Questions et observations*

Lenka KALUSKOVA indique qu'elle a fait une recherche sur Internet pour voir si une formation similaire existait dans d'autres universités et n'a rien trouvé. Elle demande si c'est une idée originale de Sciences Po ou si des formations de ce genre sont proposées dans d'autres universités américaines ou européennes.

Isabelle MARIANI pose la même question. Si cette formation est une idée originale, elle demande de qui elle vient.

Frédéric PUIGSERVER s'interroge sur la situation de cette formation au sein des différents types de formations dispensées à Sciences Po. Il demande s'il existe un autre master spécialisé de même format, organisé sur deux semestres, ou s'il s'agit d'une innovation.

Alexia de MONTERNO répond qu'il n'y a pas de formations concurrentes en France et pas vraiment en Europe, sauf au sein de HEI, à Genève, qui a une formation sur les questions de génocide. En revanche, il y a plusieurs formations de type master aux Etats-Unis sur les *Genocide Studies*. C'est Jacques Sémelin, spécialiste de la question, qui a eu l'idée de cette formation à Sciences Po et qui a assez vite réuni autour de son nom Stéphane Audoin-Rouzeau, qui enseigne déjà à Sciences Po sur le phénomène guerrier au XIXe et au XXe siècles, ainsi que Rony Brauman et Eric Chevallier, praticiens de l'humanitaire. Cette forme de master spécialisé en une année est une première à Sciences Po. Le master de Sciences Po sanctionne cinq années d'études ou deux pour les étudiants entrés directement en 1ère année du master. La direction de la formation continue propose à des professionnels qui sont en poste des *Executive masters*, sous une forme différente, qui se déroulent sur 12 à 18 mois à raison d'une ou deux journées par mois, puisque les gens continuent à travailler en même temps qu'ils se forment. Mais la question des violences de masse est un sujet particulier, s'adressant à des gens recherchant une réflexion avancée dans leur pratique professionnelle. En même temps, il fallait une formation suffisamment courte pour que ces personnes soient capables de s'arrêter une année et de reprendre ensuite leur activité professionnelle. C'est une formation qu'on pourra éventuellement proposer aussi à de jeunes diplômés, mais on veut surtout des personnes qui aient déjà une certaine maturité, de l'expérience, et qui viennent chercher un éclairage théorique, presque philosophique, à leur pratique.

Ivan MANOKHA ajoute que pour ce genre de programme, la frontière entre la formation initiale et la formation continue a tendance à s'estomper. L'idée est de dépasser ces clivages. Depuis deux ou trois ans, les liens entre la formation initiale et la formation continue se densifient, et ce programme constitue une étape supplémentaire dans cette nécessaire articulation. C'est pourquoi l'administration de ce programme, dont la partie pédagogique est gérée par la direction des études, se fera en commun avec la formation continue : les techniques de commercialisation, d'accompagnement et d'organisation de ce programme sont propres à la formation continue plus qu'à la formation initiale.

Lenka KALUSKOVA demande s'il serait possible d'envisager un mécanisme permettant aux étudiants du master affaires internationales d'accéder à l'offre de formation de ce master.

Alexia de MONTERNO répond que pour l'instant, Sciences Po souhaite travailler avec une petite promotion d'étudiants. Il n'est pas inenvisageable qu'un étudiant diplômé de Sciences Po soit candidat à ce programme. Mais à ce stade, il lui paraît prématuré d'ouvrir les cinq enseignements obligatoires, qui sont très particuliers, comme enseignements électifs pour des étudiants du master affaires internationales.

Diego MELCHIOR demande qui pourra concrètement être candidat à ce master.

Alexia de MONTERNO répond que ce seront des gens ayant trois ans d'expérience professionnelle, et exceptionnellement, s'ils ont un projet particulier ou une expérience professionnelle significative à travers des stages, de jeunes diplômés. L'admission se fera sur dossier. Dans la mesure où ce programme vise aussi un public international, il serait compliqué d'organiser des entretiens d'admission pour les candidats.

Lenka KALUSKOVA demande, puisque le public doit être international, quel type de promotion a été mis en place. A-t-on contacté des ONG, des organisations internationales, des ministères ?

Alexia de MONTERNO répond par l'affirmative. Sciences Po a récemment envoyé un mailing à tous les enseignants, à tous les contacts de Sciences Po Avenir, à tous les contacts formés à travers les ateliers internationaux qui sont venus à Sciences Po depuis quatre ans, aux ministères et aux partenaires de la DAIE.

Isabelle MARIANI demande quel sera le prix de cette formation.

Alexia de MONTERNO répond qu'il sera de 5000 euros.

Dominik ZUNT revient sur la rédaction d'un dossier d'études au second semestre. Il demande si l'objectif est de permettre à l'étudiant d'étudier une question qui l'intéresse en particulier ou de mettre en œuvre ses acquis du premier semestre. Après un semestre de cours intensifs, il se demande si un semestre uniquement consacré à la rédaction d'un dossier sera suffisant pour occuper les étudiants. Quel est le but de cette étude ?

Alexia de MONTERNO répond qu'il s'agit d'une formation qui vise essentiellement à faire en sorte que des gens qui ont une forte pratique professionnelle puissent faire un bilan et mener une réflexion sur les questions de violence de masse sous un angle qui les intéresse particulièrement. Il ne s'agit pas exclusivement d'appliquer dans un mémoire les cours suivis au premier semestre. Ces cours donnent une armature théorique à la réflexion que les étudiants poursuivront au second semestre sur un sujet qui les intéresse.

Nadia MARIK ajoute qu'il s'agit d'une formation très appliquée. Elle peut concerner soit des professionnels, comme des avocats ou des médecins, qui se spécialisent sur ce type de champ, soit des gens qui souhaitent le faire et qui ont besoin d'un support d'abord théorique, puis appliqué à leur propre objectif professionnel. Cela peut aussi être le cas de jeunes diplômés envisageant d'aller travailler sur le terrain pour une ONG.

James McCEARNEY demande, puisqu'on vise un public international, si les étudiants pourront rédiger le dossier dans leur langue maternelle.

Alexia de MONTERNO répond que les cours seront donnés en français mais qu'il est convenu avec l'équipe pédagogique que l'anglais pourra être une langue de travail et la langue de rédaction du mémoire : c'est une langue de travail communément admise dans le milieu des organisations internationales.

James McCEARNEY comprend cela, mais il souligne que pour un candidat allemand, par exemple, obligé de suivre des cours dans une langue étrangère et de rédiger dans une autre langue étrangère, cette formation risque d'être une course d'obstacles difficile.

Nadia MARIK lui demande s'il pense que dans ce type de champ, il est possible de faire l'impasse sur l'anglais.

James Mc CEARNEY répond qu'il ne demande pas que l'on fasse l'impasse sur l'anglais. Il souhaite simplement qu'on évite l'idée que ce qui n'est pas en français doit forcément être en anglais, comme s'il n'existait pas d'autres langues.

Alexia de MONTERNO souligne que les candidats que l'on vise évoluent généralement dans des milieux professionnels où l'anglais est la langue de travail.

Lenka KALUSKOVA pense que les deux historiens de l'équipe pédagogique parlent certainement allemand, puisque ce sont des spécialistes de la Grande Guerre.

Alexia de MONTERNO répond que ce programme fera tous les efforts qu'il faut pour s'adapter aux particularités des candidats. Mais la langue d'enseignement sera le français.

Damien RAMAGE admet que dans le secteur des ONG, le français et l'anglais sont des langues de travail internationales et qu'il est normal d'insister sur ces deux langues. Mais il pense que la pratique d'une autre langue serait un atout supplémentaire. Cela permettrait de diversifier le profil des candidats et de se spécialiser sur certaines régions.

Nadia MARIK souligne que l'objectif de la politique des langues à Sciences Po est de permettre aux diplômés de travailler en trois langues : pour ceux qui sont français, leur langue maternelle, l'anglais et une troisième langue. Pour ceux qui sont de langue maternelle anglaise, il s'agit de travailler en anglais, en français et dans une autre langue. Pour ceux dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais, il est important qu'ils maîtrisent ces deux langues. Le développement des premiers cycles en région repose entre autres sur cette idée : la troisième langue ou la langue maternelle peut être l'allemand, l'espagnol, le portugais, le russe, le chinois, l'arabe....Mais dans le champ précis de ce programme, on ne peut pas faire l'impasse sur une pratique régulière et aisée de l'anglais et du français.

Alexia de MONTERNO rappelle que c'est une formation en deux semestres. Sur une durée aussi courte, on ne peut pas prétendre à former les gens en trois langues. Mais ils auront accès s'ils le souhaitent aux cours de langues de Sciences Po.

Isabelle MARIANI confirme que la langue de travail des ONG est majoritairement l'anglais et de temps en temps le français. Elle indique qu'elle a souvent travaillé dans des pays en situation de post conflit (Liban, Palestine, République démocratique du Congo, Bosnie) et a notamment travaillé avec une grande ONG allemande de défense des libertés publiques, et que la langue de travail était l'anglais, langue dans laquelle les Allemands sont généralement meilleurs que les Français.

Emmanuel MACRON trouve cette initiative excellente et pense qu'au-delà des ONG, il y a un vrai lobbying à faire auprès des organisations internationales. Il pense que cette formation intéressera au plus haut point non seulement l'ONU, mais aussi les organisations régionales vers lesquelles on se tourne peu comme l'Union africaine, qui ont souvent à connaître ce genre de conflits. En outre, pour l'Union africaine, les deux langues proposées correspondront largement au spectre des langues parlées sur le continent.

Nadia MARIK indique qu'il faut voter pour avis sur la création de ce programme.

Une élue étudiante fait remarquer que les cours sont sur le point de commencer.

Alexia de MONTERNO répond que si la Commission donne un avis défavorable et que le Conseil de Direction, à qui appartient la décision, vote contre la création de ce programme, il s'arrêtera immédiatement.

Jean FREYSSSELINARD souhaite rappeler l'attachement de Nouvelle Donne au tronc commun et à un certain nombre de matières indispensables à l'identité propre des étudiants de Sciences Po. Nouvelle Donne félicite la direction pour ses innovations et la création de nouvelles écoles, mais souhaite que l'identité propre à Sciences Po soit maintenue, avec notamment l'accent mis sur la culture générale. Il souhaite également que le nombre d'écoles et de nouveaux masters soit limité.

Alexia de MONTERNO précise que ce master spécialisé ne donne pas droit au diplôme de Sciences Po.

Jean FREYSSSELINARD l'a bien compris. Mais il trouve que ce programme s'éloigne un peu de l'identité classique de Sciences Po. Le fait d'offrir une formation professionnelle à des médecins est certes une bonne chose, mais Nouvelle Donne est très attachée au principe du tronc commun pour l'identité de Sciences Po.

Nadia MARIK comprend bien cela. Elle souligne que le public auquel s'adresse ce programme est justement très proche de la vocation de Sciences Po : des professionnels qui ont une formation technique pointue se voient apporter des clés de compréhension de l'univers dans lequel ils vont se retrouver. En cela, on est très proche des programmes de la formation continue à Sciences Po, qui utilisent toute la matière scientifique dont dispose Sciences Po en matière de sciences sociales. Cela correspond aussi à une articulation fondamentale dans tous les cycles de formation de Sciences Po entre une formation fondamentale et des enseignements dits techniques.

Jean FREYSSSELINARD se demande si Sciences Po a vocation à former des médecins et des gens très divers, à former une élite dans tous les domaines, ou si l'Institut doit se limiter à certains domaines et laisser le soin de former d'autres élites à d'autres écoles.

Nadia MARIK répond que d'autres élites peuvent parfaitement être formées dans d'autres écoles. Même si Sciences Po offre des formations diverses, l'Institut n'a pas vocation à ouvrir une école de

médecine. Mais il y a déjà des médecins qui fréquentent les bancs de Sciences Po dans le cadre de la formation des exécutifs proposée en formation continue sur la gestion hospitalière, et maintenant sur un nouveau programme lié au handicap. Lorsque Sciences Po a ouvert un 1<sup>er</sup> cycle en commun avec l'université Pierre-et-Marie-Curie, l'idée était bien de penser que quel que soit le champ dans lequel on exerce ses talents, on a besoin de comprendre le monde dans lequel on va les exercer. Il a donc semblé intéressant d'offrir à des jeunes qui vont se spécialiser dans la recherche en sciences dures ou avoir des métiers scientifiques une formation fondamentale en sciences humaines et sociales. De la même manière, il est important de pouvoir donner une idée des enjeux que comportent les sciences dures à des jeunes qui vont aller vers des métiers plus généraux dans l'entreprise ou la fonction publique. Le fait de casser la paroi étanche entre les formations de sciences dures et les formations de sciences humaines et sociales correspond aussi à la vocation de Sciences Po.

*c) Vote :*

La création du master spécialisé « violences de masse » est approuvée à l'unanimité.

## **II. BILAN SUR LA PREPARATION AUX CONCOURS COMMUNAUTAIRES**

*a) Exposé*

Jean-Baptiste NICOLAS indique qu'en 2005, à titre expérimental, Sciences Po avait mis en place une préparation au concours inter-institutionnel de niveau administrateur de l'Union européenne. Les résultats viennent d'être publiés et 33 candidats s'étant préparés à Sciences Po ont été admis, ce qui constitue un taux de réussite remarquable, soit 44% du nombre de candidats préparés par Sciences Po. 47 000 candidats ont présenté ce concours dans les 25 Etats membres de l'Union et il y a eu 750 admis, soit un taux d'admission de 1,6%. Il remercie toute l'équipe pédagogique, composée de jeunes fonctionnaires de la Commission européenne, dont beaucoup étaient des anciens de Sciences Po, qui ont beaucoup travaillé pour la réussite de cette préparation. Fort de ce bilan, Sciences Po a lancé deux nouveaux cycles de préparation cette année. Le premier est une préparation au concours spécialisé dans le domaine de l'information, de la communication et des médias, pour lequel 150 postes sont ouverts. Sciences Po a 60 inscrits dans cette préparation. Les cours ont commencé fin mars et les épreuves auront lieu fin juin. Le deuxième cycle de préparation, qui est en train d'être mis en place, concerne des recrutements de contractuels. L'Union européenne s'apprête à recruter massivement des contractuels dans toutes les spécialités, à la fois dans le groupe 4 et dans le groupe 3, qui correspondent au niveau de qualification des diplômés de Sciences Po. Sciences Po a lancé un appel auprès des élèves et des anciens qui seraient intéressés. A ce jour, il y a 160 réponses, soit une demande forte, et l'Institut est donc en train de mettre en place un dispositif qui serait opérationnel d'ici le début du mois de mai. Se pose plus largement la question de la pérennisation de la structure de préparation. Jusqu'à présent, on a monté au coup par coup des cycles dans le cadre de la préparation classique aux concours. Sciences Po s'interroge maintenant sur l'opportunité de créer un centre à part entière de préparation aux concours européens. Il existe aujourd'hui en France un seul centre permanent de préparation, le centre d'études européennes de Strasbourg, qui fait partie de l'ENA. Mais il ne propose pas les mêmes prestations que Sciences Po et offre simplement des demi-journées d'information. Sciences Po est le seul centre en Europe à offrir une préparation aux concours européens calquée sur la préparation aux concours français, ce qui explique les taux de réussite qu'on a pu observer.

*b) Questions et observations*

Diego MELCHIOR demande quels autres établissements en Europe sont sur le même créneau de préparation que Sciences Po, notamment en Italie, en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Jean-Baptiste NICOLAS répond qu'à sa connaissance, il y a quatre pôles qui préparent d'une manière ou d'une autre aux concours européens : le premier est le centre d'études européennes de Strasbourg, dont l'offre de formation est encore très légère. Le deuxième est le collège de Bruges, qui n'est pas une préparation aux concours européens, mais un centre d'études européennes tourné vers la

recherche, même si la plupart des élèves de ce collège tentent les concours ; mais il n'a pas les mêmes taux de réussite aux concours que Sciences Po. Le troisième est un cycle mis en place par le gouvernement britannique pour préparer ses fonctionnaires aux concours des institutions européennes. Cette préparation est très efficace, mais fonctionne avec un dispositif différent, puisqu'il s'adresse à des fonctionnaires en activité et fait partie de la stratégie du gouvernement britannique pour maintenir ses positions dans les institutions européennes. Le dernier cycle est une formation organisée par les CS4 de fonctionnaires européens pour permettre aux fonctionnaires de bénéficier de la promotion interne par les concours. Là encore, ce dispositif est réservé à des fonctionnaires en activité. A sa connaissance, il n'y a pas d'autres centres de préparation aux concours dans d'autres pays de l'Union européenne.

Emmanuel MACRON indique qu'il est pour la pérennisation d'un tel dispositif de formation. Il est extrêmement important pour Sciences Po de se positionner sur ce marché et d'étendre sa capacité à préparer aux concours administratifs au champ communautaire. Cela correspond parfaitement à la dynamique d'ouverture à l'international initiée depuis plusieurs années. Il constate qu'il y a une multitude de petits concours communautaires. Il demande si Sciences Po aurait vocation à préparer à toutes les catégories de concours communautaires. Si c'est le cas, cela implique-t-il une modification de la maquette pédagogique en amont ? Pour ceux qui veulent préparer des concours connus, on peut les préparer très tôt à des disciplines pertinentes en amont. Enfin, il demande quelle sera la stratégie de recrutement pour ce dispositif. Il y a une grande cohérence pour la préparation aux concours administratifs de type ENA, où le choix a été fait de ne prendre que des diplômés de Sciences Po. Il demande si on fera le même choix pour la préparation aux concours européens. A titre personnel, il soutient la pérennisation de cette initiative, mais pense qu'il serait intelligent d'aller chercher des étudiants étrangers, en particulier dans les nouveaux Etats membres. Il va y avoir de grandes vagues de recrutement de fonctionnaires venant de ces nouveaux membres, qui ont une demande de formation importante. En termes de rayonnement pour Sciences Po, il serait extrêmement important de se positionner sur cet axe stratégique et d'offrir des sessions de quelques semaines, par exemple en partenariat avec le Quai d'Orsay. Cela impliquerait bien sûr une mise en œuvre plus lourde, mais il pense qu'il est important de prendre cela en compte.

Jean-Baptiste NICOLAS indique qu'en ce qui concerne les petits concours, quand Sciences Po a monté la préparation au premier concours de niveau administrateur, l'idée était de faire un test sur un grand concours généraliste dans une matière que Sciences Po maîtrisait bien et pour laquelle on pouvait calibrer de grosses classes. Cela a bien marché et Sciences Po teste maintenant la préparation à un concours plus spécifique, à savoir la communication. Si on veut travailler sur des flux récurrents, on ne peut pas se contenter de ne travailler que sur des grands concours de niveau administrateur généralistes, qui n'ont lieu que tous les quatre ou cinq ans. Pour un dispositif pérenne, il faudra aussi préparer aux concours spécialisés, notamment en communication, en audit, en gestion de contrats et en développement. Sciences Po a pu recruter une équipe de fonctionnaires communautaires spécialisés venant de la DG Communication. *A priori*, cela fonctionne bien et l'inciterait plutôt à penser que Sciences Po peut avoir une activité permanente en matière de préparation aux concours européens. La maquette pédagogique est le point sur lequel il a le moins d'idées. Parmi ceux qui ont réussi le dernier concours, on trouve beaucoup d'élèves d'affaires publiques et beaucoup d'élèves de la filière métiers de l'Europe. C'est bon signe, puisque cela montre que ces deux formations apportent respectivement une bonne maîtrise du format des épreuves de différents concours et une bonne connaissance de l'Union européenne. En ce qui concerne l'admission à la préparation d'étudiants des nouveaux Etats membres, c'est une question que Sciences Po se pose aussi et s'est notamment posée quand un concours spécifique a été organisé pour les Bulgares et les Roumains à l'automne dernier. Sciences Po a hésité et a finalement décidé de ne pas organiser cette préparation particulière en raison des difficultés logistiques : il aurait été complexe de faire venir les candidats bulgares et roumains et ceux qui vivaient déjà à Paris ne constituaient pas une masse critique suffisante. Ce genre de choses peut s'organiser, mais il faut s'y prendre à l'avance. Pour la première préparation communautaire, pour laquelle il y avait beaucoup d'élèves étrangers, Sciences Po a permis à des non diplômés de s'inscrire. Mais cela reste des quantités marginales. Il serait intéressant de se pencher sur cette question.

Nadia MARIK rappelle pourquoi la préparation aux concours est réservée uniquement aux diplômés de Sciences Po. Ce n'est le cas que depuis 1998. Avant cette date, elle était ouverte à tout le monde et a été limitée aux diplômés de Sciences Po à la demande des IEP de province, qui souhaitaient arrêter la

captation par Sciences Po de leurs meilleurs diplômés pour préparer le concours de l'ENA. Comme Sciences Po ne pouvait juridiquement pas interdire à une catégorie spécifique de diplômés d'accéder à cette préparation, on a été obligé de fermer la préparation à tous les non-diplômés de Sciences Po, ce qui est en contradiction avec la vocation éducative de Sciences Po. Le fait qu'il y ait des concours européens par nationalités devrait permettre à la préparation aux concours de Sciences Po de sortir de cette interdiction. Il y aurait là matière à mettre le savoir-faire de Sciences Po au service de l'ouverture vers les pays européens. Mais il est important de bien séparer le projet éducatif du cycle du master et celui de la préparation aux concours. On ne poursuit pas le même objectif dans ces deux cycles. Dans le premier, l'objectif est de former de futurs professionnels, par exemple dans le master affaires internationales ou le master finance et stratégie. L'objectif du cycle complémentaire de préparation aux concours administratifs est clairement de réussir les épreuves d'un concours. Il faut que les deux objectifs ne se confondent pas, mais se complètent. On sait que les candidats diplômés de Sciences Po non seulement entrent plus facilement dans les écoles d'application auxquelles mènent les concours, mais ont tendance à avoir une meilleure évolution de carrière que les autres.

Frédéric PUIGSERVER s'interroge sur les quotas de recrutement par nationalité des concours communautaires. Il demande dans quelle mesure ces quotas ne vont pas compromettre le projet de stabiliser les flux de candidats se préparant aux concours communautaires.

Jean-Baptiste NICOLAS répond qu'il n'y a pas de quotas, mais un respect des équilibres démographiques, ce qui est plus souple, mais aussi plus discrétionnaire. A l'oral des concours, les jurys essaient d'équilibrer la composition de leur panier de recrutement, pour avoir une pondération qui reflète peu ou prou celle des populations des Etats membres. Cela étant, cette année, les Britanniques ont très mal réussi les épreuves d'admissibilité. La part des Britanniques dans le total des admis n'a donc été que de 2 ou 3%, ce qui est très inférieur au poids démographique du pays. Lors du concours, les jurys ne sont pas toujours en mesure de respecter les équilibres géographiques et après le concours, comme les candidats ne sont pas affectés sur un poste, mais sur une liste de réserve, et doivent ensuite chercher un poste dans les DG, celles-ci ont des consignes de recrutement en fonction des nationalités afin de permettre une répartition équilibrée dans les différentes DG. Il y avait eu un gel des recrutements de Français jusqu'en janvier, parce que beaucoup de DG n'avaient pas totalement rempli leur recrutement de fonctionnaires des 10 nouveaux Etats membres. Depuis janvier, la plupart des DG ont rouvert le recrutement aux ressortissants des 15 anciens Etats membres.

Isabelle MARIANI est très favorable à la pérennisation de cette expérience, à un moment où l'influence de la France à Bruxelles n'est plus ce qu'elle a été par le passé. Le rayonnement de Sciences Po, grâce à son exceptionnel taux de réussite, sert le rayonnement de la France. Il faut donc continuer dans cette voie.

Jean-Baptiste NICOLAS indique que cette préparation a bénéficié du soutien financier du ministère des Affaires européennes. L'objectif est maintenant d'aider les admis dans leur démarche de recherche de postes à Bruxelles.

Jean FREYSSELINARD demande combien de temps dure cette préparation et comment font les étudiants diplômés qui veulent passer des concours qui n'ont lieu que tous les quatre ou cinq ans : doivent-ils attendre ?

Jean-Baptiste NICOLAS répond qu'en ce qui concerne les grands concours inter-institutionnels de niveau administrateur, il y en a eu un en 1999 et en 2005 et il n'y en aura pas avant 2009 ou 2010. Mais il y a régulièrement des concours spécifiques à une DG, par exemple le concours Rel Ex, pour partir en délégation faire de l'aide au développement, ou des concours spécifiques de type communication, contrats, audit. Tous les ans, il y a un stock de concours spécifiques, et avec le recrutement contractuel, ils permettent d'avoir un stock assez régulier d'opportunités à Bruxelles.

Damien RAMAGE demande si la multitude de concours ne serait pas une occasion de travailler avec les autres IEP pour se spécialiser dans d'autres préparations et les ouvrir à des étudiants d'autres masters que ceux qu'offre Sciences Po. En l'état actuel des choses, si Sciences Po ouvre complètement le recrutement, cela va tuer toutes les autres préparations aux concours, mais l'Institut pourrait travailler avec d'autres IEP pour que chacun se spécialise sur certains domaines et certains concours. En ce qui concerne le rayonnement de la France, cela permettrait d'offrir plus de possibilités à plus de candidats français. En outre, si on veut offrir des possibilités à plus de étudiants, cela soulève la

question des droits de scolarité pour la préparation aux concours. Enfin, pour des étudiants souhaitant se présenter à des concours pour lesquels le niveau licence est requis, il demande si la certification à bac+3 de Sciences Po résout le problème.

Jean-Baptiste NICOLAS répond que pour pouvoir concourir au niveau administrateur, il faut un diplôme de niveau bac+3.

Alexia de MONTERNO indique que certains stages, notamment ceux de la Commission européenne, exigent le niveau licence. Jusqu'à présent, Sciences Po délivrait au cas par cas un document attestant que l'étudiant avait bien validé 180 crédits ECTS. La certification de fin de premier cycle devrait faciliter les choses, mais il peut y avoir des blocages venant par exemple d'une personne qui ne connaît pas Sciences Po et qui ne comprend pas ce qu'est ce certificat. Il faudra faire un travail d'explicitation de ce qu'est cette attestation qui prendra sans doute quelques mois.

Jean-Baptiste NICOLAS ajoute qu'il n'avait pas réfléchi à l'éventualité d'une coopération avec les IEP. Il fait remarquer que pour la préparation aux concours administratifs français, s'il n'y a pas de réelle spécialisation, chaque IEP a son point fort. Mais pour les concours européens, il faut une masse critique. Pour arriver à faire venir des fonctionnaires de la Commission tous les samedis, pour arriver à monter des programmes qui attirent assez de candidats sur des concours spécifiques, il faut être visible. Le fait de saupoudrer les préparations dans différents IEP ne serait pas forcément une bonne idée.

Damien RAMAGE fait remarquer qu'aujourd'hui, il y a plus ou moins une spécialisation de chaque IEP pour les préparations aux concours français, mais qu'il s'agit de compétition et non de coopération comme il le propose pour les concours européens. En ce qui concerne le recrutement des enseignants, chaque IEP dispose d'un éventail large de très bons enseignants.

Jean-Baptiste NICOLAS souligne que la force de la préparation de Sciences Po est qu'elle a un corps enseignant composé à 90% de gens qui ont passé et réussi les concours communautaires et qui travaillent maintenant dans les institutions européennes. L'appel aux ressources internes de chaque IEP a un intérêt limité pour les concours européens.

Nadia MARIK ajoute qu'elle n'est pas certaine que les IEP aient envie de s'engager dans cette démarche. S'il y avait une répartition des concours entre les différents IEP, cela ne serait pas forcément une bonne chose pour certains IEP de province. Actuellement, chaque IEP fait ce qu'il veut. Sciences Po croit plutôt à des échanges de bonnes pratiques, à l'organisation ponctuelle de choses ensemble si cela correspond aux besoins, mais les uns et les autres préfèrent conserver la liberté des programmes développés à l'intérieur de chaque établissement. Le fait qu'il y ait par exemple un seul centre qui prépare au concours de l'ENM ne serait pas au profit des candidats. Il est important qu'ils aient le choix entre un certain nombre de centres dans différentes régions pour préparer les concours.

Jean-Baptiste NICOLAS fait remarquer que sur la dernière préparation montée, plus de la moitié de l'effectif sont des jeunes diplômés qui travaillent à Paris, qui voient l'opportunité d'être engagés comme contractuels à la Commission européenne et qui suivent la préparation parce qu'elle est organisée à Paris et est compatible avec leur activité professionnelle. Ce ne serait pas le cas si la seule préparation spécifique qui les intéressait était à Bordeaux ou Strasbourg.

### **III. BILAN SUR LA PREPARATION AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS FRANÇAIS**

#### *a) Exposé*

Karim AMELLAL indique que trois points sont à souligner. Le premier est la réduction de l'effectif par rapport à l'an dernier, avec 366 inscrits contre 479 l'an dernier. Cette réduction est assez satisfaisante dans la mesure où elle correspond à une réduction de l'écart entre le nombre de postes offerts aux différents concours (entre 150 et 200 par an) et le nombre d'inscrits. Le deuxième point est la poursuite des différentes innovations pédagogiques qui ont été conduites l'an dernier, notamment la mise en place d'un dispositif d'entraînements individualisés. Cette année, ce mouvement a été poursuivi, avec notamment la mise en place d'un dispositif de *coaching* très apprécié des étudiants : 60 jeunes fonctionnaires encadrent méthodiquement des groupes de quatre à six étudiants. Les autres innovations sont la création de nouveaux enseignements pour coller au plus près aux différents

concours, par exemple la 5<sup>ème</sup> épreuve de l'ENA ou des concours comme l'INET, ainsi que la diffusion systématique des meilleures copies du concours blanc. Le troisième point marquant est que les candidats de Sciences Po ont obtenu, comme les années précédentes, d'excellents résultats aux concours administratifs français. Ces résultats sont détaillés dans le document de bilan envoyé aux membres de la Commission paritaire. 86,6% des admis à l'ENA sont issus de Sciences Po. Pour le concours du quai d'Orsay, les admis aux trois postes ouverts cette année sont tous issus de Sciences Po. Les résultats sont donc très satisfaisants. Sciences Po a cependant deux préoccupations. La première est le nombre d'admis issus de Sciences Po au concours de l'INET, qui a significativement baissé par rapport à l'an dernier. La seconde concerne le nombre d'admis issus de Sciences Po au concours de l'ENSP. Cela est dû au fait que les étudiants de Sciences Po se mobilisent assez peu sur ces deux concours. L'année préparatoire de Sciences Po a donc entrepris un sérieux effort de communication à destination des étudiants, pour leur présenter en détail ces différents concours, dont ils connaissent assez peu les métiers et les débouchés. Si la mobilisation des étudiants augmentait, les résultats de Sciences Po seraient sans doute meilleurs.

#### *b) Questions et observations*

Isabelle MARIANI constate une petite baisse de Sciences Po, passé de 40% à 22% des admis dans les résultats au concours administratif de la Banque de France. Elle demande comment cela s'explique. Par ailleurs, elle s'interroge sur le système de tutorat. Elle fait remarquer qu'au nom de la diversité culturelle et de la défense de la langue française, *coaching* pourrait se traduire par tutorat. Elle demande comment ont été recrutés les tuteurs.

Jean-Baptiste NICOLAS répond qu'il y a peu de postes pour le concours de la Banque de France. De ce fait, quand il y a un ou deux admis de moins d'une année à l'autre, cela se traduit par des fluctuations de 10 ou 20%. En outre, il n'est pas certain que le concours de la Banque de France soit aussi attractif pour les étudiants. Sur le deuxième point, les tuteurs étaient de très jeunes hauts fonctionnaires tout juste sortis de l'ENA ou de l'ENSP, dont on savait qu'ils étaient capables de transmettre des choses à de petits groupes d'élèves auxquels ils auraient envie de se consacrer tout au long de l'année.

Frédéric PUIGSERVER s'interroge sur la baisse du nombre d'inscrits à l'année de préparation aux concours. Il ne pense pas que la baisse du nombre de postes offerts soit la seule explication et demande s'il y a d'autres facteurs explicatifs. Par ailleurs, il estime que la diffusion des meilleures copies est une très bonne chose, mais il y a des problèmes de délais et les étudiants ont fait remarquer que l'idéal serait qu'ils puissent disposer de ce matériel assez vite. Enfin, la note de bilan indique qu'il y a eu des retours très positifs sur le *coaching* mais il demande des informations plus détaillées sur cette expérience.

Emmanuel MACRON demande si on a un état des lieux des résultats obtenus par d'autres préparations. Il y a deux ans, les nouvelles préparations de l'ENS et de Paris I avaient fait beaucoup de bruit et il aimerait savoir comment elles se positionnent aujourd'hui.

Diego MELCHIOR demande si les étudiants sont avertis assez tôt, par exemple dans le dossier d'inscription au concours d'entrée à Sciences Po, que cette prépa existe. Par ailleurs, il demande quelle est la sociologie des candidats admis par l'ENA : y trouve-t-on des diplômés issus des CEP ?

Damien RAMAGE revient sur la question des effectifs. Il est convaincu qu'il y a un lien entre le montant des frais de scolarité pour cette préparation et la baisse du nombre d'étudiants inscrits. Après cinq années d'études derrière eux, les jeunes diplômés ont le choix entre chercher un travail et se préparer aux concours administratifs. Ce n'est pas un choix facile et la contrainte économique joue certainement sur la composition sociale de ceux qui s'inscrivent.

Eve ROBERT demande si la Préparation de Sciences Po sait que le concours du Quai d'Orsay cadres d'Orient a été récemment modifié, la réforme entrant en vigueur en septembre 2007. Il y a notamment une réduction drastique du nombre de langues qu'on peut présenter à l'examen, ce qui pose problème aux étudiants qui sont actuellement inscrits en préparation et qui ne pourront pas passer le concours en septembre parce que la langue qu'ils souhaitent passer à été supprimée. Des étudiants vont déposer un recours. Elle demande si Sciences Po a connaissance de ce problème et ce qui est envisagé.

Jean-Baptiste NICOLAS indique qu'il va répondre sur les effectifs et sur la sociologie des élèves de la prépa. Quand il est arrivé au poste de responsable de la prépa concours en février 2005, le système d'encaissement des droits d'inscription était une passoire. Pendant des mois, on n'encaissait pas les droits des élèves admis aux concours. On a fait des premiers pas pour régler ce problème, mais on s'est aperçu que de nombreux étudiants s'inscrivaient en prépa et ne payaient pas les droits malgré les relances, alors qu'ils suivaient toute la scolarité. Comme il n'y a pas de diplôme à délivrer, l'administration n'avait pas de levier de pression pour recouvrer les droits de scolarité. Ces élèves n'étaient pas ceux qui viennent de milieux modestes, dont les droits de scolarité sont faibles ou nuls. Ceux qui posaient problème et qu'on a dû pourchasser étaient ceux qui devaient payer entre 2500 et 5000 euros de droits de scolarité et qui avaient les moyens de les payer. En ce qui concerne les facteurs plus généraux qui induisent la baisse du nombre d'inscrits en prépa, ce facteur a certainement joué : il y avait beaucoup d'inscriptions de complaisance de gens qui s'inscrivaient sans régler les droits pour avoir le statut et la carte d'étudiant, la sécurité sociale, mais qui n'acquittaient pas leurs droits et n'allaient pas aux entraînements. Le deuxième phénomène est la fin de la préparation aux concours européens, qui avait entraîné quelques dizaines d'inscriptions supplémentaires en 2005 et 2006. Le troisième facteur, plus profond, est que les élèves venant de la filière affaires publiques, après un échec à un concours niveau administrateur, plutôt que de persister et faire deux ou trois années de prépa, vont travailler dans le privé en lisière du public, par exemple dans des cabinets de conseil au secteur public.

Damien RAMAGE fait remarquer que le fait de payer entre 2500 et 5000 euros de frais de scolarité deux ou trois années de suite est énorme pour un jeune diplômé qui n'a aucune source de revenus. Il pense que cela a une influence forte sur la composition sociologique de la prépa.

Nadia MARIK n'est pas sûr que ce soit vrai. Depuis la réforme des droits de scolarité, on n'a pas observé de baisse du nombre de candidats se présentant aux différentes formations de Sciences Po. Elle souligne qu'à la fin des années 90, il y avait environ 300 inscrits en prépa, soit nettement moins que le chiffre de cette année.

Damien RAMAGE fait remarquer qu'à cette époque, il y avait aussi moins d'étudiants à Sciences Po.

Nadia MARIK pense que c'est sans incidence. Elle a aussi connu une époque, alors que Sciences Po comptait beaucoup moins d'étudiants, où il y avait entre 800 et 1000 inscrits en préparation aux concours administratifs. Ce chiffre fluctue en fonction du marché du travail, mais aussi d'une tendance de fonds, qui est que la fonction publique n'attire plus de la même manière que par le passé. Le contexte actuel en matière de politiques publiques et de décisions publiques n'est pas favorable à ce que des jeunes gens talentueux, pleins d'espoir, qui ont envie d'agir, se tournent vers la fonction publique. En outre, elle constate chez les élèves une maturité plus forte qu'il y a une dizaine d'années. Il y a encore 10 ans, passer le concours d'entrée à l'ENA était une preuve de plus de son excellence, qu'importe les métiers qu'il y avait à la sortie. Aujourd'hui, les élèves exigent plus de leur avenir professionnel. Pour ceux qui se dirigent vers les concours administratifs, on essaie de les faire réfléchir réellement à leur motivation. Tout cela fait que les étudiants ont une plus grande maturité et une vraie réflexion dans leur projet professionnel.

Damien RAMAGE admet qu'il y a eu des évolutions importantes de ce point de vue, mais il est convaincu que le montant des droits de scolarité est un facteur essentiel.

Diego MELCHIOR demande quel est le nombre de boursiers en prépa.

Karim AMELLAL souligne que le niveau moyen des droits de scolarité des élèves inscrits en prépa est plus faible que celui des étudiants du reste de Sciences Po. Il indique qu'il communiquera les chiffres sur le nombre de boursiers.

Nadia MARIK ajoute qu'il n'y a pas eu d'étudiant venant de CEP admis à l'ENA, mais souligne que la première promotion recrutée de la sorte n'a été diplômée qu'en juin 2006. Certains de ces étudiants préparent actuellement des concours.

Karim AMELLAL indique qu'en ce qui concerne le *coaching*, un certain nombre de retours proviennent d'une part du fait que le dispositif était expérimental l'an dernier et d'autre part du fait que les tuteurs et les étudiants reviennent vers l'administration pour dire comment les choses se passent et ce qu'ils attendent du dispositif. Ces retours sont très positifs. En ce qui concerne les autres prépas, celle de l'ENS eu trois admis à l'ENA. Par ailleurs, Sciences Po est conscient de la

modification des épreuves pour le concours de conseiller cadre d'Orient. L'Institut fait toujours de gros efforts de communication dans la mesure où les deux concours du Quai d'Orsay offrent un nombre de postes très réduit. Sciences Po essaie donc de tout faire pour que les étudiants souhaitant passer ce concours préparent aussi d'autres concours.

#### **IV. CHARTE DU LOCAL ASSOCIATIF**

##### *a) Exposé*

Nadia MARIK souhaite inscrire le débat sur le local associatif dans un contexte plus large. Lors d'une séance précédente du Conseil de Direction, elle a présenté la réorganisation des implantations immobilières de Sciences Po, notamment l'acquisition du 13 rue de l'Université, qui permet de réduire de façon significative le nombre d'implantations immobilières. Dans ce cadre, l'intérêt des étudiants et de leurs organisations a été pris en compte. La direction propose qu'une partie du 56 rue des Saints-Pères soit dédiée aux associations, que ce soient les organisations syndicales, les associations permanentes et les associations soumises à la reconnaissance annuelle. Les seules exceptions seront le BDE et l'AS, qui conserveront leurs locaux actuels. Les locaux prévus pour les associations au 56 comportent deux grands bureaux et quatre bureaux de taille plus modeste. La direction souhaite créer un groupe de travail avec l'ensemble des associations et des organisations syndicales pour voir de quelle manière on pourra organiser cet espace du mieux possible pour tout le monde. Gaëlle Coutant montera ce groupe de travail, auquel participera aussi la direction des services généraux et de l'immobilier. Si nécessaire, on fera tomber les cloisons pour que les locaux soient adaptés à l'activité des associations. Il leur sera aussi possible de bénéficier de la salle Elie Halévi sur réservation, puisqu'à partir de la rentrée, celle-ci ne sera plus affectée au Comité d'entreprise. Elle ajoute que ce qui s'est passé dans le local associatif dans les dernières semaines ne devra pas se renouveler. Si c'était le cas, les associations n'obtiendraient pas de nouveaux locaux.

Gaëlle COUTANT indique qu'elle aurait préféré ne pas porter ce sujet devant la Commission paritaire aujourd'hui. Mais l'administration a été contrainte de fermer le local associatif ces dernières semaines après y avoir trouvé de la nourriture avariée en stade avancé de décomposition et des détritiques partout. La direction a demandé à plusieurs reprises aux responsables associatifs de prendre leurs responsabilités et de nettoyer le local. Cela n'a pas été fait et la direction a donc décidé de le fermer et de le vider de son contenu pour pouvoir le nettoyer. Une des conséquences sera que le groupe de travail dédié aux espaces associatif devra travailler sur une charte que l'ensemble des responsables associatifs et syndicaux devront signer. Cette charte sera un rappel de bonnes pratiques et de règles élémentaires de savoir-vivre. Elle proposera dans les prochains jours une date de réunion pour ce groupe de travail afin de pouvoir élaborer le texte de cette charte.

Nadia MARIK ajoute que les étudiants et les associations qui se livrent à ce genre de négligences mettent en péril la santé de ceux qui sont autour, aussi bien les autres étudiants que les salariés. Il est vrai que ce local associatif présentait un certain nombre de carences, notamment compte tenu du fait qu'il était mal situé. La direction s'engage à ce que les associations disposent d'un espace et de rangements suffisants. Elle espère que ce code de bonne conduite sera signé et respecté.

##### *b) Questions et observations*

Damien RAMAGE demande s'il n'y aurait pas de solutions plus rapides. En ce moment, le local syndical abrite toutes les affaires des associations politiques et syndicales. Il demande si des solutions ont été trouvées, par exemple des étagères pour les associations.

Nadia MARIK répond que Sciences Po ne va pas faire de gros travaux dans ce local, puisque les associations déménageront bientôt. Le local va bien sûr rouvrir, mais tant qu'il n'y aura pas d'accord sur un code de bonne conduite, elle propose que l'administration le visite chaque semaine pour s'assurer que la salubrité est respectée.

Damien RAMAGE indique que les issues de secours sont généralement fermées à clé, ce qui pose problème.

Nadia MARIK répond qu'elle verra ce qu'il en est. Elle fait remarquer que le groupe de travail se réunira très vite et n'a pas vocation à avoir 20 réunions. Elle propose d'avoir une première réunion en salle Elie Halévi, de jeter un coup d'œil sur les nouveaux locaux et de recueillir *desiderata* et propositions. La direction travaillera de son côté et les ajustements pourront ensuite être faits avec les associations lors d'une deuxième réunion.

Diego MELCHIOR indique que la confédération étudiante est d'accord sur la charte de bonne conduite. Mais il faudra que les associations aient de la place. Il demande combien de m<sup>2</sup> compteront les nouveaux locaux prévus.

Nadia MARIK répond que l'administration ne raisonne pas en nombre de m<sup>2</sup>, mais de postes de travail. Elle n'a pas les chiffres en tête, mais la surface sera nettement plus grande que celle dont les étudiants disposent actuellement. En outre, ces locaux ont des fenêtres et puisque seules les associations seront implantées sur ces deux niveaux, elles auront aussi les dégagements. Elles pourront moduler cet espace comme elles le souhaitent. A cela s'ajoute le fait qu'un bureau affecté au vice-président du Conseil de Direction se trouve au 27 rue Saint-Guillaume, ce qui fait un local supplémentaire pour les organisations syndicales étudiantes. Cette réorganisation est très favorable aux associations étudiantes.

Jean FREYSSELINARD demande comment seront réparties les étagères dans les nouveaux locaux syndicaux. L'UNEF en a actuellement trois sur cinq et Nouvelle Donne n'en a pas. Il demande s'il serait possible d'avoir des étagères.

Nadia MARIK répond que ces questions seront traitées en groupe de travail, pour donner aux étudiants les moyens de mener au mieux leurs activités associatives et syndicales. Les étudiants devront encore rester dans le local actuel jusqu'à la fin de l'année universitaire et la direction essaiera de trouver des étagères pour ceux qui en ont besoin.

## **V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISoire DE LA SEANCE DU 19 MARS 2007**

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

## **VI. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Eve ROBERT fait remarquer que les étudiants doivent payer 20 à 30 euros par semestre pour la reprographie des recueils de textes nécessaires pour certains enseignements. C'est beaucoup pour certains étudiants. Elle demande s'il serait possible de mettre ces textes en ligne pour des raisons d'économie et d'écologie.

Lenka KALUSKOVA indique qu'Interzaide – Fac Verte soutient cette proposition.

Diego MELCHIOR s'associe à cette demande au nom de la Confédération étudiante.

Alexia de MONTERNO admet que les frais de reprographie pour l'ensemble des recueils peuvent représenter des montants assez élevés pour les étudiants. Mais non seulement Sciences Po ne fait pas de marge, mais on ne refacture pas l'intégralité des coûts de reprographie. Elle est d'accord sur l'intérêt de la mise en ligne des recueils. Il faudra peut-être mettre des codes d'accès réservés aux étudiants de Sciences Po. La direction incitera progressivement tous les enseignants et responsables pédagogiques à mettre un maximum de textes en ligne. Elle souligne cependant que plus on met en ligne les documents, plus les étudiants les impriment. Elle n'est donc pas sûre que le gain soit important en termes d'écologie. Mais elle s'engage à pousser les responsables pédagogiques à mettre les textes en ligne.

Damien RAMAGE remarque que l'impression est gratuite, même s'il faut résoudre le problème du papier recyclable.

Lenka KALUSKOVA pense qu'il y aura moins d'impressions, puisque les enseignants n'utilisent qu'une partie des recueils. Ils peuvent simplement envoyer par e-mail les textes sur lesquels ils

souhaitent travailler et les étudiants se contenteront d'imprimer ces textes et non l'ensemble des recueils.

La séance est levée à 19 h 50.